



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL *Intégral*

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de Football

ASSEMBLEE GENERALE



AMICALE DES EDUCATEURS DISTRICT GRAND VAUCLUSE

LUNDI 5 NOVEMBRE 2018 A 18H30
Salle Mont Ventoux au DISTRICT

ORDRE DU JOUR

- * Le mot du Président,
- * Le bilan moral et financier de l'Amicale,
- * L'élection du bureau

A 19h00



Conférence de M. Laurent CHATREFOUX

Entraîneur des Espoirs de l'équipe de France - Observateur en Russie lors de la Coupe du monde

"Retour sur la Coupe du Monde"

Avec la participation de notre ami Laurent LAUZUN

CTR à la Ligue méditerranée - Entraîneur adjoint des U19 de l'équipe de France.

Un apéritif dinatoire clôturera la soirée - Participation : 10 €
(Gratuit pour les Amicalistes)

RÉSERVATION OBLIGATOIRE avant le 28 Octobre : amicaleeducateurs84@gmail.com
Ou par téléphone : Mike RIGAUD : 06.70.74.48.54. - Rémy THIABAUD : 06.14.54.62.00

VENEZ NOMBREUX

Tous les acteurs du football sont les bienvenus !!



BULLETIN OFFICIEL NUMERO 10 DU 12 OCTOBRE 2018

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel. L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion Plénière du Comité de Direction et des Présidents ou des Représentants de Commission

Réunion du : Lundi 08 Octobre 2018

Présents : M. MARTINET. (Président). Mlle LAURENCOT. Mmes GUEGAN, CHEVALLIER. MM. AUBERT, GUIZZARDI, GILLES, RIPPERT, BATTISTA, GOMEZ, LANET, NARDELLI, ALIVON, BEGNIS, MENJAUD, PASCAL.

Présidents ou Représentants de Commission : MM. FRANCES (Discipline), ENJOLRAS (C.D.I.P.), GARCIA (Jeunes).

Excusés : MM. HERBERT (Président d'Honneur), RIOU, SERRE, GUELHES (Tuteurs Arbitres) GRAUGNARD (C.T.D.), Melle CHAMBON (C.T.D. D.A.P.).

Assiste à la séance : MM. SALIH (Directeur Administratif).

CONDOLEANCES

Le Président, le Président d'Honneur et les membres du Comité de Direction présentent leurs très sincères condoléances au club de MONDRAGON SC suite au décès de son ancien Président, M. Eric VALLAT survenu à l'âge de 54 ans.

-ENTENTES

1/Le Comité de Direction est saisi d'une demande d'entente entre les clubs de **BOUCHET US** et **VISAN JS** dans la catégorie **U10/U11**.

Le Comité de Direction émet un avis favorable pour cette entente et transmet à la Ligue Méditerranée pour décision finale.

Cette entente évoluera sous le nom de **BOUCHET US**.

Il est rappelé que chaque équipe doit pouvoir présenter un minimum de 4 licenciés dans la catégorie de l'entente.

-INDEMNITES DES OFFICIELS

Le Comité de Direction tient à modifier les tarifs portant sur les déplacements de certaines commission spécifiques de la manière suivante, et ce, afin d'harmoniser ces tarifs :

	Formateurs Arbitres	Observateurs Educateurs	Délégués	Observateurs Arbitres Tuteurs Arbitres
1/2 Journée 17,50€	x			
Journée 35€	x			
Minimum de 35€ (inférieur à 89kms)		x	x	x
Au-delà des 89kms x 0,401€/km		x	x	x

Indemnités Km x 0,20€/km	x			
--------------------------	---	--	--	--

-MOZAIC FOOT CHALLENGE

La traditionnelle remise de récompenses du MOZAIC FOOT CHALLENGE (Equipe la plus offensive) aura lieu ce Vendredi 12 Octobre 2018 à partir de 18h30.

Liste des équipes récompensées.

Séniors

- | | | |
|------------------|-----------------|--------------|
| 1. CABANNES CO 1 | 2. GORDES ESP 1 | 3. ISLE FC 1 |
|------------------|-----------------|--------------|

U19

- | | | |
|------------------|-------------------|-----------------|
| 1. BOLLENE RCB 1 | 2. MONTFAVET SC 1 | 3. PERNES ESP 1 |
|------------------|-------------------|-----------------|

U17

- | | | |
|------------------|--------------------|--------------------|
| 1. SORGUES ESP 1 | 2. CAVAILLON ARC 1 | 3. CARPENTRAS FC 1 |
|------------------|--------------------|--------------------|

U15

- | | | |
|----------------|-----------------------|-------------------|
| 1. MONTEUX O 2 | 2. CHATEAURENARD FA 1 | 3. BARBENTANE O 1 |
|----------------|-----------------------|-------------------|

Féminines SENIORS

- | | | |
|-------------------|-----------------|-----------------------|
| 1. BARBENTANE O 1 | 2. MONTEUX FC 2 | 3. TOUR D'AIGUES US 1 |
|-------------------|-----------------|-----------------------|

Autres Féminines

- | | | |
|-----------------|-----------------------|--------------------------|
| 1. AVIGNON AC 2 | 2. CAVAILLON PHENIX 1 | 3. COMTAT VENAISSIN JS 1 |
|-----------------|-----------------------|--------------------------|

-PEREQUATION COUPES

Pour faire suite à la dernière assemblée générale d'été qui s'est déroulée à BONNIEUX le Samedi 30 Juin 2018, le texte sur la péréquation des coupes séniors masculines a été voté.

Rappel du texte :

ARTICLE 88 TER : Caisse de Péréquation de Frais de Déplacement des Arbitres

Il est créé une Caisse de Péréquation pour équilibrer, les frais de déplacement des arbitres dans les catégories où la Feuille de Match Informatisée a été instaurée, à savoir : D1-D2-D3-D4-U19 Excellence-U17 D1 (Excellence) et U15 D1 (Excellence).

Les Coupes SENIORS MASCULINES seront également concernées par cette caisse de péréquation.

Cette caisse est administrée par le District Grand Vaucluse.

Les arbitres seront directement indemnisés mensuellement par le District Grand Vaucluse.

Un prélèvement mensuel automatique dont le montant sera fixé par le Comité de Direction en fonction du niveau de la division sera imputé sur le relevé mensuel du club à partir du mois de SEPTEMBRE jusqu'au mois de MAI inclus.

Un réajustement du montant du prélèvement pourra être effectué en cours de saison.

En fin de saison, il sera établi la caisse de péréquation afin que les montants soient identiques pour tous les clubs d'une poule et éviter ainsi les disparités.

La mise en place de cette caisse de péréquation s'effectuera de manière progressive sur les autres compétitions.

Tous les cas non prévus au présent règlement ni aux divers règlements du District Grand Vaucluse seront tranchés souverainement par le Comité de Direction.

Le Comité de Direction s'est penchée sur le cas de la péréquation des matchs de coupes SENIORS.

Un état des lieux a été effectué lors du 1^{er} tour de coupe, et il s'avère que les clubs recevant n'ayant qu'un seul officiel paient la même somme que les clubs recevant ayant 2 ou 3 officiels.

De ce fait, il a été décidé d'effectuer un réajustement afin d'obtenir le plus d'équité possible.

Situation actuelle

Exemple : 20 matchs disputés lors du 1^{er} tour de Coupe Grand Vaucluse (20 clubs recevant).

2700€ de frais d'arbitrage ont été réglés aux arbitres par le District Grand Vaucluse.

2700€ / 20 clubs = 135€ prélevés sur chaque club recevant

Nouvelle situation

Exemple : 20 matchs disputés lors du 1^{er} tour de Coupe Grand Vaucluse (20 clubs recevant).

2700€ de frais d'arbitrage ont été réglés aux arbitres par le District Grand Vaucluse.

2700€ / 40 arbitres = 67.50€ par arbitre.

	Imputation au club recevant en fonction du nombre d'arbitre désigné
1 ARBITRE	67,50 €
2 ARBITRES	135,00 €
3 ARBITRES	202,50 €

Le club recevant sera imputé suivant le nombre d'arbitre désigné sur sa rencontre, ce qui permet d'établir une réelle équité par club.

-FMI



FMI - RAPPELS IMPORTANTS DE DÉBUT DE SAISON

1) GESTION DES UTILISATEURS

- Avant le début de saison, le correspondant Footclubs du club doit vérifier le bon paramétrage des comptes des utilisateurs de la FMI au sein de son club (profil, gestionnaire FMI et équipes associées),
- Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J :
 - Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>),
 - Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>).

ATTENTION

L'équipe recevante est en charge de la FMI à c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

2) PREPARATION DES EQUIPES

✓ L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **uniquement**. Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard,
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au vendredi soir au plus tard.

3) RECUPERATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNEES DU MATCH

✓ UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**. Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du samedi matin jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre,
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi matin jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.

Nous avons constaté que de trop nombreux clubs essayaient de faire des récupérations de données entre 14h00 et 14h30 le dimanche, ce qui n'est malheureusement pas efficace en matière d'usage et ce qui provoque inévitablement des temps de récupération plus important.

IMPORTANT

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin.

4) TRANSMISSION DE LA FMI

Si votre tablette est connectée au réseau internet (Wifi ou partage de connexion via smartphone), la Feuille de match est transmise dès les signatures d'après-match, en cliquant sur le bouton « Clôturer la Feuille de match ».

Si vous ne disposez pas de réseau dès la fin du match, vous pouvez transmettre la feuille de match plus tard, une fois le réseau disponible, à partir de l'écran d'accueil de l'application :

- En cliquant sur le bouton « **transmettre** » à côté de votre match (état du match),
- En cliquant sur le bouton « **Récupérer les rencontres** » (cette action fera partir toutes les feuilles en attente).

Une fois l'envoi de la feuille réussi, l'état du match devient « **Joué** ».

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par la Ligue Méditerranée de Football dans l'organisation de ses championnats régionaux, précise que « *le recours à la FMI est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI **dans les 24 heures suivant la rencontre**.

Pour toute information complémentaire, vous trouverez sur le ci-dessous le guide utilisateur (complet) de la FMI : <https://webfile.fff.fr/wl/?id=PMaDnJgwfVXByw0Q9tGEfiVYMw5FxSa6>

-MANIFESTATIONS

REMISE LABEL ELITE A AVIGNON AC	A définir	
REMISE LABEL EXCELLENCE A COURTHEZON	Salle Polyvalente	
AG HIVER DISTRICT LES ANGLES	24-nov.	
REMISE LABEL FEMININ OR A MONTEUX FC	A définir	
REMISE LABEL FEMININ ARGENT A SORGUES	A définir	
REMISE LABEL FEMININ BRONZE A CHATEAURENARD	A définir	
AG HIVER FFF	8-déc.	
JOURNEE U11 DES CLUBS LABELLISES	6-avr.	LIEU A DETERMINER
AG ÉTÉ DISTRICT	29-juin	COURTHEZON

LECTURE DU COURRIER

FFF

Nous informant de la mise à place de vente de billet pour l'UEFA FRANCE / ALLEMAGNE, le Mardi 16 Octobre 2018 à PARIS.

Lu et pris note.

LIGUE MEDITERRANEE

- Nous transmettant le tirage du 3^{ème} Tour de la Coupe GAMBARDELLA.

- Nous informant de la mise en place de ventre de billet, au tarif préférentiel, pour FRANCE / BRESIL, match de préparation de la Coupe du Monde du Samedi 10 Novembre 2018 à NICE.

Lu et pris note.

DRDJSCS

Nous informant de la mise en place d'un jeu concours à l'attention des volontaires effectuant une mission en 2018.

Transmis aux clubs.

LA POSTE

Nous informant de la mise en place des Journées Nationales de l'Arbitrage 2018 du 16 Octobre au 18 Novembre 2018.

Transmis à la Commission compétente.

APPEL À LA COMMISSION GENERALE D'APPEL

Appel d club de CABANNES CO :

D'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 05/10/2018,
Match CABANNES CO / CADENET LUBERON FOOTBALL du 23.09.2018 en D4.

Transmis C.G.A.

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit/être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 10 Octobre 2018

Présents : M. GOMEZ (Président). Mmes GUEGAN, GONDRAN. MM. CRESPIEN, ILAFKIHEN, ROCHER.

Excusé(s) : M. SOLER.

NOUVEAU(X) DOSSIER(S)

DOSSIER N° 41 : AUTRE PROVENCE / SARRIANS COM - D4 du 07/10/2018.
DOSSIER N° 42 : GADAGNE SC / AUTRE PROVENCE - D5 du 07/10/2018.
DOSSIER N° 43 : BOLLENE RCB / VEDENE AC - U15 F à 8 du 06/09/2018.
DOSSIER N° 44 : VENTOUX SUD FC / VISAN-NYONS – Féminines à 11 D1 du 07/10/2018.
DOSSIER N° 45 : LES ANGLÉS EMAF / PERNES ESP - U17 D1 du 07/10/2018.
DOSSIER N° 46 : MAILLANE SDE / LE PONTET GD AV. 84 - U17 D2 du 07/10/2018.
DOSSIER N° 47 : BARBENTANE O. / TARASCON FC – Féminines à 11 D1 du 07/10/2018.
DOSSIER N° 48 : JONQUIERES SC / RASTEAU AS – Féminines à 11 D1 du 30/09/2018.
DOSSIER N° 49 : EYGALIERES US / GORDES ESP - Féminines à 8 D2 du 30/09/2018.
DOSSIER N° 50 : AVIGNON AC / CAVAILLON PHENIX - Féminines à 11 D1 du 30/09/2018.
DOSSIER N° 51 : LES ANGLÉS EMAF / MONTEUX FCF - Féminines à 11 D1 du 30/09/2018.
DOSSIER N° 52 : VISAN/NYONS / BONNIEUX FC - Féminines à 11 D1 du 30/09/2018.
DOSSIER N° 53 : ISLE BC / LES VIGNERES FC - Féminines à 8 D2 du 30/09/2018.
DOSSIER N° 54 : VELLERON SO / CAVAILLON PHENIX - Féminines à 8 D2 du 30/09/2018.
DOSSIER N° 55 : ORANGE GRES US / ORANGE FC - D5 du 30/09/2018.
DOSSIER N° 56 : ORANGE GRES US / ORANGE FC - D5 du 30/09/2018.

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Reserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente une pièce d'identité de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit obligatoirement présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées (Art. 142-7).

IMPORTANT - FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre (équipes soumises à la F.M.I.).

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'Arbitre.

- En cas de recours à une feuille de match papier, les Arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cette outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'Arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition, en cas de réserves.

RAPPEL : Les clubs doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amendement.

DOSSIER N° 41 : **AUTRE PROVENCE / SARRIANS COM - D4 du 07/10/2018.**

Vu le courrier électronique de Monsieur le Secrétaire de SARRIANS COM en date du 05/10/2018, qui précise :
« L'équipe de SARRIANS COM ne sera pas présente à la rencontre du 07/10/2018 et ce, par manque d'effectif ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à SARRIANS COM (voir Article 159, Alinéa 4 RG F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 42 : **GADAGNE SC / AUTRE PROVENCE - D5 du 07/10/2018.**

Vu le courrier électronique de Monsieur VERA Georges, Président d'AUTRE PROVENCE, en date du 05/10/2018 qui précise :
« L'équipe d'AUTRE PROVENCE ne sera pas présente à la rencontre du 07/10/2018 et ce, par manque d'effectif ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à AUTRE PROVENCE (voir Article 159, Alinéa 4 RG F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 43 : **BOLLENE RCB / VEDENE AC - U15 F à 8 du 06/09/2018.**

Vu le courrier électronique de Monsieur Claude CUIILLERAI, Président de BOLLENE RCB, en date du 03/10/2018 qui précise :
« L'équipe de BOLLENE RCB ne sera pas présente à la rencontre du 06/10/2018 et ce, par manque d'effectif ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à BOLLENE RCB (voir Article 159, Alinéa 4 RG F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 44 : **VENTOUX SUD FC / VISAN-NYONS – Féminines à 11 D1 du 07/10/2018.**

Vu le courrier électronique de Monsieur CHERAITI Chems du club de VENTOUX SUD en date du 05/10/2018, qui précise :
« L'équipe de VENTOUX SUD FC ne sera pas présente à la rencontre du 07/10/2018 et ce, par manque d'effectif ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à VENTOUX SUD FC (voir Article 159, Alinéa 4 RG F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 45 : **LES ANGLÉS EMAF / PERNES ESP - U17 D1 du 07/10/2018.**

Vu sur la feuille de match l'annotation de M. MASSASSI Adil, Arbitre officiel :
« Arrêt de la rencontre à la 74^{ème} minute pour cause de blessure des joueurs n° 5 et 7 du club de PERNES ESP, cette équipe s'est retrouvée en nombre insuffisant de joueurs (7 sur le terrain) : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 6 à 0 ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par pénalité à PERNES ESP (Article 159, Alinéa 2 des RG F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 46 : **MAILLANE SDE / LE PONTET GD AV. 84 - U17 D2 du 07/10/2018.**

Vu la réserve portée par M. HUGUET Frédéric, Dirigeant du club de MAILLANE SDE.

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match des joueurs du club de LE PONTET GA :

- BOUAISS Amin,
- GONZALES Eliés,
- RABI Aymane ,
- AJAOUANE Mohamed,
- BENTEBIBEL Mouloud,

au motif que « ces joueurs ne présentent pas les quatre jours francs réglementaires de qualification ».

Vu la confirmation de réserve de M. le secrétaire de MAILLANE SDE, reçue par courrier électronique en date du 07/10/2018, reprenant les termes de la réserve.

La C.S.R. juge en premier la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la Ligue Méditerranée, il s'avère que les joueurs :

- BOUAISS Amin - enregistré le 27/09/2018,
- GONZALES Eliés - enregistré le 01/10/2018,
- RABI Aymane - enregistré le 28/09/2018,
- AJAOUANE Mohamed - enregistré le 27/09/2018,
- BENTEBIBEL Mouloud - enregistré le 25/09/2018

présentent les quatre jours francs de qualification.

Par conséquent ces joueurs pouvaient prendre part à la rencontre sans aucune restriction.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit la réserve non fondée et confirme le score acquis sur le terrain : MAILLANE SDE / LEPONTET GD AV. 84 = 0 à 2.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 47 : BARBENTANE O. / TARASCON FC – Féminines à 11 D1 du 07/10/2018.

Vu la réserve portée sur la feuille de match par Mme Marlène GONZALEZ, capitaine de BARBENTANE O., irrecevable car mal formulée et non nominative.

Vu la confirmation de réserve de M. Robert SCHNEIDER, reçue par courrier électronique en date du 07/10/2018, transformée en réclamation d'après match car normalement motivée (voir Article 187, Alinéa 1 des RG F.F.F.).

Cette réclamation porte sur la participation et la qualification des joueuses :

- SALAH Amel,
- CUER Emma,
- GRANOUX Lisa,
- PASTOR Agathe,

Au motif que « leurs licences ne portent pas la mention de sur-classement pour pouvoir évoluer en championnat Senior ».

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la Ligue Méditerranée, il s'avère que les licences des joueuses :

- SALAH Amel,
- CUER Emma,
- GRANOUX Lisa,
- PASTOR Agathe,

Ne portent pas de mention de sur-classement (Annexe 7 des règlements District Grand Vaucluse).

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par pénalité à TARASCON FC, BARBENTANE O. gardant quant à elle, son résultat acquis sur le terrain (voir Article 187, Alinéa 1 des RG F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 48 : JONQUIERES SC / RASTEAU AS – Féminines à 11 D1 du 30/09/2018.

Infraction au Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission, après étude des pièces versées au dossier, juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que : « Le recours à la F.M.I. est obligatoire » et que « tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club RASTEAU AS n'a pas pu utiliser la tablette.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité de ce club est engagée.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club de RASTEAU AS d'une amende de 50 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation d'utiliser la tablette.

Vu le rapport du club de JONQUIERES SC.

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la F.M.I. est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club de RASTEAU AS d'une amende de 25 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.

DOSSIER N° 49 : EYGALIERES US / GORDES ESP - Féminines à 8 D2 du 30/09/2018.

Infraction au Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission, après étude des pièces versées au dossier, juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :
« *Le recours à la F.M.I. est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce il ressort des pièces versées au dossier que le club EYGALIERES US n'a pas utilisé la tablette.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité de ce club est engagée.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club d'EYGALIERES US d'une amende de 50 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation d'utiliser la tablette.

Vu le rapport du club de EYGALIERES US.

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la F.M.I. est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club de GORDES ESP d'une amende de 25 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.

DOSSIER N° 50 : AVIGNON AC / CAVAILLON PHENIX - Féminines à 11 D1 du 30/09/2018.

Infraction au Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission jugeant sur pièce en première instance, et après étude des pièces versées au dossier,

Attendu qu'il ressort du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :
« *Le recours à la F.M.I. est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort du rapport des Officiels que l'application « F.M.I. » a été victime d'un dysfonctionnement, indépendant de la volonté des deux clubs.

Que la faute ne saurait donc leur être imputée.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, décide de classer le dossier sans suite et confirme le score acquis sur le terrain : AVIGNON AC / CAVAILLON PHENIX = 0 à 1.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 51 : LES ANGLES EMAF / MONTEUX FCF - Féminines à 11 D1 du 30/09/2018.

Infraction au Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission, après étude des pièces versées au dossier, juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :
« *Le recours à la F.M.I. est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club LES ANGLES EMAF n'a pas utilisé la tablette.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité de ce club est engagée.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club de LES ANGLES EMAF d'une amende de 50 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation d'utiliser la tablette.

Vu le rapport du club de LES ANGLES EMAF.

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la F.M.I. est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club de MONTEUX FCF d'une amende de 25 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.

DOSSIER N° 52 : VISAN/NYONS / BONNIEUX FC - Féminines à 11 D1 du 30/09/2018.

Infraction au Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission, après étude des pièces versées au dossier, juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :
« *Le recours à la F.M.I. est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club de VISAN/NYONS n'a pas utilisé la tablette.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité de ce club est engagée.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club de VISAN/NYONS d'une amende de 50 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation d'utiliser la tablette.

Vu le rapport du club de VISAN/NYONS.

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la F.M.I. est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club de BONNIEUX FC d'une amende de 25 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.

DOSSIER N° 53 : ISLE BC / LES VIGNERES FC - Féminines à 8 D2 du 30/09/2018.

Infraction au Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission, après étude des pièces versées au dossier, juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :
« *Le recours à la F.M.I. est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club d'ISLE BC n'a pas présenté la tablette.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité de ce club est engagée.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club d'ISLE BC d'une amende de 50 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation d'utiliser la tablette.

Vu le rapport du club de LES VIGNERES FC.

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la F.M.I. est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club d'ISLE BC d'une amende de 25 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.

DOSSIER N° 54 : VELLERON SO / CAVAILLON PHENIX - Féminines à 8 D2 du 30/09/2018.

Infraction au Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission jugeant sur pièce en première instance, et après étude des pièces versées au dossier,

Attendu qu'il ressort du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :
« *Le recours à la F.M.I. est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort du rapport des Officiels que l'application « F.M.I. » a été victime d'un dysfonctionnement, indépendant de la volonté des deux clubs.

Que la faute ne saurait donc leur être imputée.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, décide de classer le dossier sans suite et confirme le score acquis sur le terrain : VELLERON SO / CAVAILLON PHENIX = 2 à 1.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 55 : ORANGE GRES US / ORANGE FC - D5 du 30/09/2018.

Infraction au Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission, après étude des pièces versées au dossier, juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :

« Le recours à la F.M.I. est obligatoire » et que « tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club d'ORANGE GRES US n'a pas présenté la tablette.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité de ce club est engagée.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club d'ORANGE GRES US d'une amende de 50 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation d'utiliser la tablette.

Vu le rapport du club de ORANGE FC.

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la F.M.I. est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club d'ORANGE GRES US d'une amende de 25 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.

DOSSIER N° 56 : **ORANGE GRES US / ORANGE FC - D5 du 30/09/2018.**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. AMAR Younes, Capitaine d'ORANGE FC.

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match du joueur n° 1 de l'équipe d'ORANGE GRES US au motif que ce joueur est susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de son club, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 h.

Vu la confirmation de réserve de Mme Sophie TRENTO, reçue par courrier électronique en date du 01/10/2018, reprenant les termes de la réserve.

La C.S.R. juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification la feuille de match du 23/09/2018 correspondant à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure TRAVAILLAN FC / ORANGE GRES en D3, il s'avère que le joueur CHANCEL Dorian a bien participé à cette rencontre:

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par pénalité à ORANGE GRES US pour en porter bénéfice à ORANGE FC (Article 65, Alinéa 2 des Règlements du District Grand Vaucluse).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Président : J. GOMEZ,

Secrétaire de séance : L. ROCHER.

COMMISSION GENERALE D'APPEL

Les décisions prises par la Commission Générale d'Appel en 2^{ème} instance peuvent être frappées d'appel en 3^{ème} et dernière instance auprès de la COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL DE LA LIGUE DE LA MÉDITERRANÉE, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

Toutefois, en ce qui concerne les Coupes du District Rhône-Durance, la Commission Générale d'Appel juge en second et dernier ressort. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

CONVOCATION

CABANNES CO / CADENET-LUBERON – D4 du 23/09/2019.

Affaire : Match perdu par pénalité aux 2 équipes.

La Commission,

Décide de convoquer devant la Commission Générale d'Appel qui se tiendra le :

MARDI 23 OCTOBRE 2018 à 18h30,

Au siège du District Rhône-Durance de Football - Chemin Bel Air - Clos des bastides - 84140 MONTFAVET, aux fins d'être entendus sur la rencontre précitée :

CABANNES CO :

M. Le Président ou son Représentant,
M. Mustapha SEREHANI, Arbitre central,
M. Jawad BOUTAMINA, Arbitre assistant.

BOULBON ES :

M. Le Président ou son Représentant,
M. Stéphane LEVEQUE, Educateur,
M. HESMIOL, Arbitre Assistant.

Munis de leur licence.

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 09 Octobre 2018

Délégués du Comité de Direction : Melle LAURENÇOT. M. BEGNIS.

Présents : MM. LANET (Président), GUELHES, THUY, MUNZINGER, THON, PEGOUD, SPADAFORA, MAIZEROI.

Excusés : MM. AJJANI R, BOUAISS, AJJANI H.

Assistent à la séance : Mme ANDREO. MM. AGOSTINI, CRESPO.

Reçu : M. SAHKI Ryan (Arbitre) accompagné de son papa.

INFORMATIONS ARBITRES

Les licences suivantes sont arrivées ; venir les retirer au District :

AARAB Moumène, club de VISAN JS,
ABDANE Ossama, club de MAILLANE SDE,
ABDELHAK Mohamed, club de MALAUCENE RG,
AGZIRIN Zakaria, club de VAL DURANCE FA,
AJJANI Hicham, club ST ROMAIN O.,
AJJANI Rachid, INDEPENDANT,
ALLAMI Aissam, INDEPENDANT,
AMRHEIN Alexandre, club de MAILLANE SDE,
AMZIANE Abdelilah, club d'ORANGE GRES US,
ANTOINE Marc, Indépendant.
AUBERT Anthony, club de ST ETIENNE DU GRES,
AUBERT Thomas, club de SERIGNAN US,
AZARD Louis, club d'ETOILE AUBUNE,
BENZAIECH Vincent, club de LE PONTET GD AV. 84,
BOGAERT Matthieu, club de LA TOUR D'AIGUES US,
BONNEL Tom, club de MONDRAGON SC,
BOUAISS Fouad, club de LES ANGLES EMAF,
BOUASLA Yassine, club de MONTFAVET SC,
BOUBKARI Abid, club d'AVIGNON US,
BRICHARD Steve, club de LES VIGNERES FC,
CAMPAGNA François, club de GORDES ESP,
CARNET Kévin, club de CADEROUSSES US,
CARTIER Alexandre, club de PERTUIS USR,
CHACHA Abdelmajid, club de MAILLANE SDE,
CHAOUCH Bilal, club d'AVIGNON AC,
CHATI Samir, club de NOVES O.,
CHAZAL Stéphanie, club de MONTEUX FCF,
CONTRERAS Francisco, club de LE THOR US,
DALMAS Sébastien, club de PERTUIS USR,
DARRAZI Najim, club d'AUTRE PROVENCE,
DHEM Otmane, club de MONDRAGON SC,
DJELASSI Sofian, club de VAL DURANCE FA,
DONADIO Julien, INDEPENDANT,
DUONG Stéphane, club de MAUSSANE ESVB,
EFE Gabriel, club de CALAVON FC,
EFE Mathieu, club de TRAVAILLAN FC,
EFE Sezai, club de BOLLENE RCB,
EL BAHRAOUI Amine, club de GADAGNE SC,
EL HAMZAOUI Samir, club de RASTEAU AS,
EL HASSOUNI Abdellah, INDEPENDANT,
EL KADI Nawfal, club de LE PONTET GD AV. 84,

EL KALAI Nassim, club de MONTEUX O.,
EL KANIZI Ilyasse, club de VEDENE AC,
EL KANIZI Yassine, club de VEDENE AC,
EL KHATIRI Amine, INDEPENDANT,
EL MAZZOUFI El Yase, club de MONTEUX O.,
EL MEKHFI Abdelaziz, club de SARRIANS COM,
ELKHATIRI Salim, club d'EYRAGUES O.,
ERRAKHAOUI Jamal, INDEPENDANT,
FATNASSI Balir, INDEPENDANT,
GUENFOUD Abdelali, INDEPENDANT,
HAMMOUCH Abdelkader, club d'ORANGE FC,
IKAN Hafid, club de LE PONTET GD AV. 84,
IKAN Mohamed, club de CARPENTRAS FC,
JAMALI Youssef, club de MAUSSANE ESVB,
KADDOURI Mohamed, club de MONTEUX O.,
KEBBOUR Zineddine, club de SORGUES ESP,
KHETTAR Rami, club de CAVAILLON ARC,
KORIKO Fayed, club d'ISLE BC,
LABIDI Oussema, club de CALAVON FC,
LEQUIEN Mickaël, club d'ENTRAIGUES US,
M'HAYA Youssef, club de ST REMY AS,
MARQUIER Gérard, club de GRAVESON ENT,
MARTIN Lucas, club de MORIERES ACS,
MARTINEZ Dorian, club de LE THOR US,
MARTINEZ Mathias, club d'AUTRE PROVENCE,
MASSASSI Adil, club de MAILLANE SDE,
MEFEDJEKH Dilm, club d'ENTRAIGUES US,
MERZOUG Abdelkarim, club de VELLERON SO,
MERZOUG Bilel, club de VELLERON SO,
MERZOUG Yassine, club de VELLERON SO,
NICAUD Mickaël, club de VENTOUX SUD FC,
PALUD Dorian, club de LAPALUD US,
POIRSON Frédéric, club de CAMARET AS,
RHAZALI Aimad, club de PERNES ESP,
ROSSO Llyod, club de PERNES ESP,
RUND Annis, club d'AVIGNON AC,
SAHBI Jamal, club d'ORANGE FC,
SAHKI Rayan, INDEPENDANT,
SAIDI Essam, club de CAUMONT FC,
SIBGUI Ayoub, club de ST REMY AS.
SULPICE Romain, club de CHEVAL BLANC FC,

THUY David, club d'EYGALIERES US,
YAMLOUNI Noaaman, club de JONQUIERES SC,
ZAHIRI Abderrazzak, club d'AVIGNON CFC,

ZAIM Rachid, club d'ENTRAIGUES US,
ZEGHLI Mourad, club d'EYGALIERES US,

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres : le Mardi de 18h00 à 19h00.

TESTS ECRIT ET PHYSIQUE - OBLIGATOIRES

Samedi 3 Novembre 2018

Stade Muratori à CAMARET,
Départs à 10h00, 10h30 et 11h00.

Mercredi 7 Novembre 2018

Stade de la Souvine à MONTFAVET,
Départs à 19h00, 19h30 et 20h00.
Test écrit au District à partir de 18h30.

Samedi 10 Novembre 2018

Complexe sportif du JAS à CABANNES,
Départs à 10h00, 10h30 et 11h00.

Pas plus de 15 Arbitres/session. Prévoir stylo et bouteille d'eau.

CORRESPONDANCES

CLUBS

SUD LUBERON ES : Reçu vos félicitations ; transmises à l'Arbitre.

NOUVELLE LACOSTE US : Reçu vos félicitations ; transmises à l'Arbitre.

ALTHEN SC : Lu, pris note.

ST DIDIER US : Lu, pris note.

DEMANDE D'ARBITRE

ORANGE GRES US : Dans la mesure du possible, match du 14/10/18 U17.

ARBITRES

M. CLIMENT V. : Noté le motif de votre absence à la rencontre du 06 et 07/10/18. Reçu votre certificat médical en date du 04/10/18.

M. SAHKI R. : Noté le motif de votre absence au stage du 17/09/18.

M. IKAN M. : Reçu votre certificat médical en date du 05/10/18.

M. KEBBOUR Z. : Lu, pris note.

M. MARQUIER G. : Reçu vos remerciements.

M. DESOLA C. : Les virements sont effectués entre le 05 et 10 de chaque mois.

M. ERRAKHAOUI J. : Les virements sont effectués entre le 05 et 10 de chaque mois.

M. EL KHATIRI S. : Reçu votre nouveau RIB.

M. EL MAZZOUJI EI Y. : Reçu votre fiche de renseignements + copie carte grise.

M. EKINCI E. : Reçu votre fiche de renseignements + copie carte grise.

M. DONADIO J. : Noté le motif de votre absence à la rencontre du 07/10/18.

M. ES SAYHI M. : Reçu vos remerciements.

M. ILAFQUIHANE N. : Reçu votre fiche de renseignements + copie carte grise.

INDISPONIBILITES

M. SAHKI R. : Du 05/10/18 au 30/06/19 les samedis.

M. ROUX V. : Du 13 au 14/10/18.

M. CAMPAGNA F. : Du 19 au 21/10/18.

M. BOUASLA Y. : Le 27/10/18.

M. MERIAMA D. : Le 14/10/18 jusqu'à 13h00.

M. HAMMOUCH A. : Du 13 au 14/10/18.

M. MAREC F. : Le 14/10/18.

M. CHAUVIN T. : Du 13 au 14/10/18.

M. DIBGUI A. : Du 13 au 14/10/18.

M. AMZIANE A. : Du 14 au 21/10/18.

M. VITTORIETTI Y. : Le 20/10/18.

M. MERZOUG B. : Du 26 au 28/10/18.

M. CLIMENT V. : Du 06 au 09/10/18.

M. FUTSI L. : Le 14/10/18 jusqu'à 12h30.

M. THUY D. : Du 13 au 14/10/18.

M. ZAHIRI A. : Du 20/10/18 au 30/06/19 les samedis.

M. BEJAOUI N. : Du 29/10/18 au 03/11/18.

M. KADDOURI M. : Le 13/10/18.

M. ANTOINE M. : Du 26 au 29/10/18.

M. PALUD D. : 6 mois à partir du 29/08/18 (Certificat médical joint).

M. EL HASSOUNI A. : Du 09/10/18 au 05/11/18 (Arrêt de travail joint).

M. M'HAYA Y. : Du 07 au 21/10/18 (Certificat médical joint).

M. AOULAD AHMED H. : Du 30/10/18 au 10/11/18.

NUMEROS IMPORTANTS

M. MUNZINGER - Contrairement Séniors : 06.73.86.35.55.

M. BOUAISS - Contrairement Jeunes : 06.16.40.26.91.

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 08 Octobre 2018

Présents : M. GILLES (Président). Mme GUEGAN. M. CHAUMARD, YUSTE.

Excusée : Mme TETON.

SECTEUR CHAMPIONNAT

A l'attention de M. VIAUD et du SC COURTHEZON :

Suite à une erreur dans vos desiderata, nous avons convenu, pour vous être agréable, que le match **COURTHEZON SC / PERNES ESP** du 11/11/2018 **pourrait** être avancé au 14/10/2018, avec l'accord de PERNES ESP.

Ce club n'ayant jamais donné son accord, une rencontre du Coupe Ulysse Fabre a été programmée à cette date.

Nous vous proposons que cette rencontre ait lieu le **28/10, toujours avec l'accord de PERNES ESP**. Dans le cas contraire, cette rencontre sera maintenue à la date initiale.

D2

Match n° 50200.1 : **VIOLES AS / MOLLEGES FC**, non joué le 07/10, se jouera le **28/10 à 15h00**.

D3

Match n° 50288.1 : **PROVENCE RC / LAPALUD US**, non joué le 07/10, se jouera le **14/10 à 15h00**.

Match n° 50382.1 : **VIOLES AS / ETOILE AUBUNE**, non joué le 07/10, se jouera le **28/10 à 13h00**.

Match n° 50383.1 : **VILLENEUVE FC / TRAVAILLAN FC**, non joué le 07/10, se jouera le **28/10 à 15h00**.

Match n° 50473.1 : **EYGALIERES US / MOLLEGES FC**, non joué le 07/10, se jouera le **14/10 à 15h00**.

OPPEDE-MAUBEC joue tous les matchs Seniors à **MAUBEC, à compter du 14/10**.

D4

Match n° 50743.1 : **PROVENCE RC / PIOLENC AS**, non joué le 07/10, se jouera le **14/10 à 13h00**.

Match n° 50929.1 : **VILLENEUVE FC / ST SATURNIN AV. US**, non joué le 07/10, se jouera le **14/10 à 13h00**.

SECTEUR COUPE

ROUMAGOUX

Le match n° 52586.1 : **LAPALUD US / EYRAGUES US** du 14/10 est remis au **28/10/2018 à 14h30**.

ULYSSE FABRE

Le match n° 52569.1 : **MAILLANE SDE / PERNES ESP** du 14/10 est avancé au **Samedi 13/10 à 16h00** (accord des clubs).

TIRAGE DES 1/8^{ÈME} DE FINALE DE LA COUPE GRAND VAUCLUSE
Lundi 15 Octobre 2018 à 18h00 au District
Rencontres à jouer le 28/10 à 14h30.

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 09 Octobre 2018

Présents : MM. GUIZZARDI (Membre du Comité de Direction), GARCIA (Président), POLI, ABEILLE, DANY. Mmes NICOLAS, MAULET.

Excusé : M. CRUZEL.

AVIS TRES IMPORTANT

Afin d'assurer la régularité des compétitions, les rencontres des 3 premières journées des différents championnats ne pourront être reportées.

Il sera toutefois possible de déplacer les rencontres du Samedi au Dimanche et vice versa.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

à faire parvenir avant le 16/10/2018 sous peine de match perdu.

U17 D3

== Poule A

Le match n° 51861.1 : **CAMARET AS / NYONS FC.**

U15 D3

== Poule A

Le match n° 52025.1 : **AUTRE PROVENCE US / VELLERON SO.**

U17

U17 D1 (Excellence)

Le match n° 51330.1 : **SUD LUBERON / MONTEUX O.** se jouera le **21/10/2018.**

U17 D2 (Pré-Excellence)

== Poule A

Le match n° 51434.1 : **PIOLENC AS / AUTRE PROVENCE US** est avancé au **13/10/2018 à 16h00 Stade Pierre Gillet.**

== Poule B

Le match n° 51523.1 : **ISLE BC / CALAVON FC 2** se jouera le **04/11/2018.**

Le match n° 51534.1 : **LE PONTET GD AV US / PERTUIS USR** se jouera le **11/11/2018 à 11h00 Stade Montbord.**

U17 D3 (Honneur)

== Poule A

Le match n° 51868.1 : **PROVENCE RC / JONQUIERES SC** se jouera le **04/11/2018.**

Le match n° 51866.1 : **NYONS FC / LAPALUD US** se jouera le **04/11/2018.**

== Poule B

Le match n° 51941.1 : **ENTRAIGUES FC / VENTOUX SUD FC 2** se jouera le **04/11/2018.**

== Poule C

Le match n° 51982.1 : **AVIGNON US / LES ANGLÉS EMAF 2** se jouera le **04/11/2018.**

U15

U15 D2 (Pré-Excellence)

== Poule A

Matches à jouer le 04/11/2018 :

Le match n° 51590.1 : **NYONS FC / CARPENTRAS FC.**

Le match n° 51593.1 : **LE PONTET GD AV.US 3 / SORGUES ESP.**

Le match n° 51594.1 : VENTOUX SUD FC / SARRIANS COM.

== Poule B

Matches à jouer le 04/11/2018 :

Le match n° 51642.1 : GRES d ORANGE US / VEDENE AC2.

Le match n° 51657.1 : CAVAILLON ARC 2 / CHATEAURENARD FA.

Le match n° 51655.1 : ISLE BC / CALAVON FC.

U15 D3 (Honneur)

Matches à jouer le 21/10/2018 :

Le match n° 52034.1 : SORGUES ESP 2 / CARPENTRAS FC2.

Le match n° 52212.1 : PERTUIS USR 2 / AVIGNON CFC2.

Le match n° 52116.1 : GADAGNE SC2 / VEDENE AC3.

Matches à jouer le 28/10/2018 :

Le match n° 52031.1 : ST DIDIER US2 / ENTRAIGUES FC.

Le match n° 52168.1 : CHATEAURENARD FA2 / VAL DURANCE FA.

Le match n° 52120.1 : VILLENEUVE FC2 / GADAGNE SC2.

Le match n° 52160.1 : LE PONTET GD AV. / MOLLEGES FC.

Le match n° 52123.1 : MAILLANE SDe2 / GRAVESON ENT.

Le match n° 52209.1 : BONNIEUX FC / CHATEAURENARD FA3.

Le match n° 52117.1 : JONQUIERES SC2 / AVIGNON US.

Le match n° 52211.1 : GOULT. ROUSSILLON AV. / GADAGNE SC.

== Poule C

JONQUIERES SC 2 intègre la Poule.

== Poule D

LE PONTET GD AV. US 4 intègre la Poule.

== Poule E

CHATEAURENARD FA 3 intègre la Poule.

COUPES

TIRAGE COUPE

En présence de M. GUIZZARDI (Membre du Comité de Direction) et de la Commission des Jeunes.

Clubs Présents : VILLENEUVE FC, PAYS D'APT, VELLERON SO, GADAGNE SC, CALAVON FC.

1^{er} TOUR COUPE GRAND VAUCLUSE U15 et U17

Matches à jouer le 21/10/2018.

Tirage consultable sur le site du District.

GRAND VAUCLUSE

U19 : 36 Engagés.

Les 11 clubs qualifiés pour le 3^{ème} Tour de coupe Gambardella n'entrent pas au 1^{er} Tour.

U17 : 47 Engagés.

Les 12 clubs D1 n'entrent pas au 1^{er} Tour.

U15 : 60 Engagés.

Les 5 clubs R1 et R2 et les 10 clubs D1 n'entrent pas au 1^{er} Tour.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 09 Octobre 2018

Présents : Mmes CHEVALLIER (Présidence), COLOMBI. MM. PEGAS, BES, BRIEU, MASSANO, GARCIA.

Excusés : Mmes PELLEGRIN, CATALANO. M. MALLAMACI.

Assistent à la séance : M. GUIZZARDI (Vice-Président District). Mme CHAMBON (CTD DAP).

RAPPEL

LE TIRAGE DU PREMIER TOUR DES COUPES AMITIE SENIORS A 8 et CHABAS SENIORS A 11

Mardi 16 Octobre 2018 à 18h30, au District GRAND VAUCLUSE

Les clubs sont cordialement invités à y assister.

INFORMATION

REFERENTS CHAMPIONNATS

Référents Championnats U15F :

- Mme COLOMBI : 06/40/96/39/73
- M. BRIEU : 06/10/79/57/27

Référents Championnats U18F :

- M. BES : 06/86/79/21/40
- M. MASSANO : 06/25/13/29/00

Référents Championnats Seniors à 8 :

- M. PEGAS : 06/83/29/41/30
- M. GARCIA : 06/14/31/18/17

Référents Championnats Seniors à 11 :

- M. MASSANO : 06/25/13/29/00
- M. PEGAS : 06/83/29/41/30

CORRESPONDANCE

VAISON FF : Pris note de l'engagement d'une équipe U15F après les brassages.

LIGUE MEDITERRANNEE : Reçu le tirage de la coupe de France.

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT U15 F – D1

Les équipes U15F souhaitant intégrer ce championnat après les brassages sont priées de s'inscrire auprès du District avant le 01/11/2018. Ces équipes seront reversées dans le Championnat Espoir.

== POULE B

Match n° 52509.1 : **AVIGNON AC 1 / CAUMONT FC 1** du 13/10/18 à **14h30** se jouera au stade **Léon Dulcy**.

== POULE C

Match n° 52525.1 : **ETOILE D'AUBUNE 1 / CARPENTRAS FC 1** du 13/10/2018 se jouera à **15h30** sur le terrain de **BEAUMES DE VENISE**. Indisponibilité de terrain.

CHAMPIONNAT U18F – D1

Les équipes U18F souhaitant intégrer ce championnat après les brassages sont priées de s'inscrire auprès du District avant le 01/11/2018. Ces équipes seront reversées dans le Championnat Espoir.

==POULE A

ST REMY AS: FORFAIT GENERAL.

CHAMPIONNAT ADULTES À 8 – D2

== POULE A

Match n° 52301.1 : **MORIERES AC 1 / VAISON FF 1** du 07/10/2018 est reporté par la commission suite aux intempéries au **21/10/2018 à 10h30**.

Match n° 52304.1 : **VISAN/NYONS 1 / NOVES O.1** du 07/10/2018 est reporté par la commission suite aux intempéries au **21/10/2018 à 10h30**.

Match n° 52306.1 : **DENTELLES FC / TRAVAILLAN FC** se jouera le 14/10/18 à **10h30** sur le stade de **VACQUEYRAS**.

== POULE B

Match n° 52346.1 : **GORDES ESP. 1 / MOURIES ENT. 1** du 07/10/2018 se jouera le **28/10/2018 à 10h30** sur le stade des **Imberts**. Accords des 2 clubs et de la commission.

Match n° 52342.2 : **LES VIGNERES FC 1 / ISLE BC 1** du 20/01/2019 se jouera le **20/01/2019 à 9h00**. Indisponibilité de terrain.

Match n° 52366.2 : **LES VIGNERES FC 1 / GORDES ESP 1** du 28/04/2019 se jouera le **28/04/2019 à 10h00**. Indisponibilité de terrain.

Match n° 52378.2 : **LES VIGNERES FC 1 / MOURIES ENT 1** du 12/05/2019 se jouera le **12/05/2019 à 10h00**. Indisponibilité de terrain.

CHAMPIONNAT ADULTES A 11 – D1

== POULE A

Match n° 52257.1 : **TARASCON FC 1 / BONNIEUX FC 1** du 14/10/2018 se jouera le **14/10/2018 à 15h00** sur le **stade de la Provençale**. Accords des 2 clubs et de la commission.

Match n° 52258.1 : **VENTOUX SUD FC / BARBENTANE O.1** du 14/10/18 se jouera à **10/30** à **BEDOIN**.

== POULE C

Match n° 52287.1 : **AVIGNON AC 2 / CADEROUSSE US 1** du 14/10/18 à 10h45 se jouera au **stade Pierre Baizet**.

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

CATEGORIE U12-U13

Calendrier Prévisionnel U12/U13 Saison 2018/2019			
Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
08-sept	Réunion éducateurs	19-janv	J6
15-sept		26-janv	Rattrapages
22-sept	Brassages	02-févr	J7
29-sept	Brassages	09-févr	
06-oct	Brassages	16-févr.	
13-oct	Brassages	23-févr	
20-oct	Rattrapages brassages	2-mars	J1
27-oct		09-mars	Finale Challenge U13 ou Rattrapages
03-nov		16-mars	J2
10-nov	J1	23-mars	Finale Départementale Festival Foot ou Rattrapages
17-nov	1er tour Festival Foot	30-mars	J3
24-nov	J2	06-avr	J4
01-déc	J3	13-avr.	
08-déc	J4	20-avr	
15-déc	J5	27-avr.	Finale Régionale Festival Foot ou Rattrapages
22-déc		04-mai	J5
29-déc		11-mai	J6
05-janv		18-mai	J7
12-janv	2ème tour Festival Foot ou Challenge Départemental	25-mai	Rattrapages

POULES DES BRASSAGES U12-U13

NIVEAU 1

POULE 1		POULE 2		POULE 3 (U12)	
A	ARC CAVAILLON 1	A	ORANGE FC 1	A	DENTELLES FC 2
B	CALAVON FC 1	B	DENTELLES FC 1	B	ESPE. PERNES 2
C	SUD LUBERON ES 1	C	ETOILE D'AUBUNE 1	C	ESPE. SORGUES 2
D		D	ESPE. SORGUES 1	D	ACS MORIERES LES AVI 2

E	AS ST REMY 1	E	SC COURTHEZON 1	E	BC ISLE 2
F	FC VILLENEUVE 1	F	O. MONTEUX 3	F	AC AVIGNON 3
G		G	O. MONTEUX 1	G	AC AVIGNON 4
H	FA CHATEAURENARD 1	H	A.C. VEDENE 1	H	CALAVON FC 2
I	AC AVIGNON 1	I	US LE PONTET 1	I	O. MONTEUX 2
J	CFC AVIGNON 1	J	SC MONTFAVET 1	J	FC TARASCON 2
K	FC AVIGNON OUEST 1	K		K	ARC CAVAILLON 2
L		L		L	CFC AVIGNON 2

NIVEAU 2

POULE 4		POULE 5		POULE 6		POULE 7	
A	ORANGE FC 2	A	AS BEDARRIDES 1	A	AC AVIGNON 2	A	GOULT ROUSSILLON 1
B	US CADEROUSSE 1	B	FC CARPENTRAS 1	B		B	BC ISLE 1
C	AS CAMARET 1	C	ESP. PERNES 1	C	FC AVIGNON OUEST 2	C	
D	NYONS FC 1	D	ESP. SORGUES 3	D	EMAF LES ANGLES 1	D	US LE THOR 1
E	US AUTRE PROVENCE 1	E	SC COURTHEZON 2	E	FC VILLENEUVE 2	E	OPPEDE MAUBEC 1
F	US GRES ORANGE 1	F	AC VEDENE 3	F	O. BARBENTANE 1	F	US TOUR AIGUES 2
G	AS PIOLENC 1	G	AC VEDENE 2	G	ST. MAILLANE 1	G	US TOUR AIGUES 1
H	RC PROVENCE 1	H	ETOILE D'AUBUNE 2	H	ENT. ST JEAN DU GRES 1	H	USR PERTUIS 1
I	SC JONQUIERES 1	I	US LE PONTET 2	I	FA VAL DURANCE 1	I	SO VELLERON 1
J	US VALREAS 1	J	SC MONTFAVET 2	J	AS ST REMY 2	J	FC CHEVAL BLANC 1
K		K	ACS MORIERES LES AVI 1	K	FC TARASCON 1	K	PAYS D'APT 1
L		L		L	SC ROGNONAS 1	L	

NIVEAU 3

POULE 8		POULE 9		POULE 10	
A		A	SC CAROMB 1	A	FA CHATEAURENARD 2
B	AS CAMARET 2	B	FC CARPENTRAS 2	B	O. EYRAGUES 1
C	SC COURTHEZON 3	C	RG MALAUCENE 1	C	FC MOLLEGES 1
D	MONDRAGON MORNAS 1	D	O. MONTEUX 4	D	AVIGNON US 2
E	US LAPALUD 1	E	VENTOUX SUD FC 1	E	US PLAN D'ORGON 1
F	ORANGE FC 3	F	FC ENTRAIGUES 1	F	CFC AVIGNON 3
G	US GRES ORANGE 2	G	US LE PONTET 3	G	US AVIGNON 1
H	AS PIOLENC 2	H	US ST SATURNIN 1	H	FC VILLENEUVE 3
I	RC PROVENCE 2	I	US LE THOR 2	I	CALAVON FC 3
J	SC JONQUIERES 2	J	GORDES ESP. 1	J	SUD LUBERON ENT. 2
K	L'ETOILE D'AUBUNE 3	K	CS SARRIANS 1	K	FC LES VIGNERES 1
L	JS COMTAT VENAISSIN 1	L	US ST DIDIER 1	L	NOVES O. 1

NIVEAU 4

POULE 11		POULE 12		POULE 13	
A	AS BEDARRIDES 2	A	FA VAL DURANCE 2	A	USR PERTUIS 2
B	DENTELLES FC 2	B	ST MAILLANE 2	B	US TOUR AIGUES 3
C	ESPE. PERNES 3	C	ENT. GRAVESON 1	C	CALAVON FC 3
D	CS SARRIANS 2	D	FC AUREILLE 1	D	CAUMONT FC 1
Suite POULE 11		Suite POULE 12		Suite POULE 13	
E	O. VAISON 1	E	O. EYRAGUES 2	E	SC GADAGNE 1
F	JS VISAN 1	F	ES BOULBON 1	F	GOULT ROUSSILLON 3
G	SC JONQUIERES 3	G	FA CHATEAURENARD 3	G	GOULT ROUSSILLON 2
H	FC NYONS 2	H	FC VILLENEUVE 4	H	SOC VILLELAURE 1
I	ESPE. SORGUES 4	I	US BARTHELASSE 1	I	ACS MORIERES 3
J	US AUTRE PROVENCE 2	J	CO CABANNES 1	J	PAYS D'APT 2
K	VENTOUX SUD FC 2	K	ESVB MAUSSANE 1	K	
L	US ST DIDIER 2	L	O. BARBENTANE 2	L	

TABLEAU DES RENCONTRES DE BRASSAGES PAR POULE

6-oct.	Chez E avec G et J	Chez F avec A et I	Chez H avec C et K	Chez L avec B et D
13-oct.	Chez A avec E et L	Chez J avec F et H	Chez C avec G et D	Chez I avec K et B

CATEGORIE U10-U11

Calendrier Prévisionnel U10-U11
Saison 2017/2018

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
15-sept	Rentrée du Foot	26-janv	Challenge Départemental
22-sept		02-févr	7
29-sept	Brassages	09-févr	
06-oct	Brassages	16-févr	
13-oct	Brassages	23-févr	
20-oct	Ratt	02-mars	1
27-oct		09-mars	2
03-nov		16-mars	Journée Dép. clubs labellisés ou Ratt
10-nov	1	23-mars	3
17-nov	2	30-mars	4
24-nov	3	06-avr	Journée Reg. clubs labellisés ou Ratt
01-déc	Challenge Départemental	13-avr	
08-déc	4	20-avr	
15-déc	5	27-avr	5
22-déc		04-mai	Finale Challenge Départemental
29-déc		11-mai	6
05-janv		18-mai	7
12-janv	Ratt	25-mai	Ratt
19-janv	6	01-juin	

NIVEAU 1

POULE 1		POULE 2		POULE 3 (U10)		POULE 4 (U10)	
A	CAMARET AS 1	A	AC AVIGNON 1	A	DENTELLES FC 2	A	CALAVON FC 2
B	DENTELLES FC 1	B	AVIGNON CFC 1	B	MONDRAGON MORNAS 2	B	TOUR AIGUES US 2
C	ORANGE FC 1	C	AVIGNON OUEST FC 1	C	AC AVIGNON 2	C	VELLERON SO 2
D	ORANGE GRES US 1	D	AVIGNON US 1	D		D	
E	PERNES ESP 1	E	CALAVON FC 1	E	AVIGNON CFC 2	E	CHATEAURENARD FA 2
F	MONTEUX O. 1	F		F	MONTEUX O. 2	F	NOVES O. 2
G		G		G	BARBENTANE O. 2	G	CAVAILLON ARC 2
H	LE PONTET US 1	H		H	SORGUES ESP. 2	H	ISLE BC 2
I	MONTFAVET SC 1	I	ST REMY AS 1	I		I	
J	VEDENE AC 1	J	BARBENTANE O. 1	J		J	
K	VILLENEUVE FC 1	K	LES ANGLES EMAF 1	K		K	
L	PIOLENC AS 1	L		L		L	

NIVEAU 2

POULE 5		POULE 6		POULE 7		POULE 8		POULE 9	
A	BOLLENE RCB 1	A	CARPENTRAS F.C. 1	A	MAUSSANE ES 1	A	GADAGNE SC 1	A	CAVAILLON ARC 1
B	BOLLENE RCB 2	B	VEDENE AC 2	B	MOLLEGES FC 1	B	ISLE BC 1	B	
C	COMTAT VENAISSIN 1	C	PERNES ESP 2	C	MOURIES ENT 1	C	LE THOR U.S 1	C	PAYS D'APT 1
D	COURTHEZON SC 1	D	VENTOUX SUD FC M/B 1	D	ST JEAN GRES FONTV. 1	D	VELLERON SO 1	D	PERTUIS USR 1
E	DENTELLES FC 3	E	LE PONTET US 2	E	ST JEAN GRES FONTV. 2	E	MORIERES ACS 1	E	SUD LUBERON 1

Suite POULE 5		Suite POULE 6		Suite POULE 7		Suite POULE 8		Suite POULE 9	
F	JONQUIERES SC 1	F	SORGUES ESP. 1	F	ST REMY AS 2	F	MAILLANE SDE 1	F	TOUR AIGUES US 1
G	NYONS FC 1	G		G	TARASCON FC 1	G	LES ANGLES EMAF 1	G	VAL DURANCE FA 1
H	ORANGE FC 2	H	VEDENE AC 3	H	CHATEAURENARD FA 1	H	VILLENEUVE FC 2	H	CHEVAL BLANC FC 1
I		I	MONTFAVET SC 2	I	AVIGNON US 2	I	AVIGNON OUEST FC 2	I	VAL DURANCE FA 2
J		J		J		J		J	
K		K		K		K		K	
L		L		L		L		L	

NIVEAU 3

POULE 10		POULE 11		POULE 12		POULE 13		POULE 14	
A	AUTRE PROVENCE 1	A	CAROMB SC 1	A	AC AVIGNON 3	A	BARBENTANE O. 3	A	BON LAC ASJBL 1
B	BOUCHET US 1	B	VENTOUX SUD FC 2	B	ST SAT AVIGNON US 1	B	EYRAGUES O. 1	B	GORDES ESP. 1
C	CADEROUSSE US 1	C	COURTHEZON SC 2	C	AVIGNON US 3	C	MAILLANE SDE 2	C	
D	CAMARET AS 2	D	ST DIDIER US 1	D	LE PONTET US 3	D	NOVES O. 1	D	OM LUBERON 1
E	GJ MONDRAGON MORNAS 1	E	MALAUCENE RG 1	E	MORIERES ACS 2	E	TARASCON FC 2	E	PAYS D'APT 2
F	LAPALUD US 1	F	MONTEUX O. 3	F	VILLENEUVE FC 3	F	LE THOR U.S 2	F	
G	LAPALUD US 2	G	PERNES ESP 3	G	ENTRAIGUES FC 1	G	PLAN D'ORGON US 1	G	LES VIGNERES FC 1
H	ORANGE GRES US 2	H	E.AUBUNE 1	H	AVIGNON CFC 3	H	GADAGNE SC 2	H	CALAVON FC 3
I	RC PROVENCE 1	I	CARPENTRAS F.C. 2	I	JONQUIERES SC 2	I	ROGNONAS SC 1	I	SUD LUBERON 2
J	VALREAS US 1	J	VENTOUX SUD FC 3	J		J	PLAN D'ORGON US 2	J	
K		K		K		K		K	
L		L		L		L		L	

NIVEAU 4

POULE 15		POULE 16		POULE 17		POULE 18	
A	CADEROUSSE US 2	A	ALTHEN SC 1	A	BOULBON ES 1	A	GOULT ROUSSILLON 1
B	CAMARET AS 3	B	MONTEUX O. 4	B	CO CABANNAIS 1	B	CALAVON FC 4
C	COMTAT VENAISIN 2	C	VELLERON SO 3	C	CHATEAURENARD FA 3	C	CAUMONT F.C 1
D	JONQUIERES SC 3	D	ST DIDIER US 2	D	FC ST ETIENNE GRES 2	D	CADENET LUBERON 1
E	SARRIANS COM 1	E	SORGUES ESP. 3	E	GRAVESON ENT 1	E	PERTUIS USR 2
F	VAISON O. 2	F	ENTRAIGUES FC 2	F	ST ETIENNE GRES F.C 1	F	TOUR AIGUES US 3
G	ST ROMAIN O. 1	G	LE PONTET US 4	G	ST JEAN GRES FONTV. 3	G	VILLELAURE SOC 1
H	E.AUBUNE 2	H	ST SAT AVIGNON US 2	H	AC AVIGNON 4	H	CHEVAL BLANC FC 2
I	VAISON O. 1	I	VILLENEUVE FC 4	I	AVIGNON CFC 4	I	MOLLEGES FC 2
J	PIOLENC AS 2	J	VENTOUX SUD FC 4	J	MOURIES ENT 2	J	SUD LUBERON 3
K	MORIERES ACS 3	K	SORGUES ESP. 4	K		K	
L		L	BEDARRIDES AS 1	L		L	

TABLEAU DES RENCONTRES DE BRASSAGES U10/U11

6-oct.	Chez B avec E et H	Chez C avec L et F	Chez I avec J et D	Chez K avec A et G
13-oct.	Chez E avec G et J	Chez F avec A et I	Chez H avec C et K	Chez L avec B et D

CATEGORIE U8-U9

Calendrier Prévisionnel U8-U9 Saison 2018/2019

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
22/9	Rentrée du Foot	19/1	
29/9		26/1	Plateau 6
6/10	Plateau 1 chez A	2/2	
13/10		9/2	
20/10		16/2	

27/10		23/2	
3/11		2/3	Plateau 7
10/11	Plateau 2 chez B	9/3	
17/11		16/3	Plateau 8
24/11	Plateau 3 chez C	23/3	
1/12		30/3	Plateau 9
8/12	Plateau 4 chez D	6/4	
15/12		13/4	
22/12		20/4	
29/12		27/4	Plateau 10
5/1		4/5	
12/1	Plateau 5 chez E	11/5	Journée Nationale des Débutants

POULES U8/U9

POULE 1

A	VALREAS US 1
B	VISAN JS 1
C	BOSQUETAINE US 1
D	VAISON O. 1
E	AUTRE PROVENCE U.S 1
F	VISAN JS 2
G	VAISON O. 2
H	VISAN JS 3
I	R.C PROVENCE 3
J	R.C PROVENCE 4

POULE 2

A	CADEROUSSE US 1
B	JONQUIERES SC 1
C	VEDENE AC 3
D	BEDARRIDES AS 1
E	E.AUBUNE 2
F	JONQUIERES SC 2
G	BEDARRIDES AS 2
H	VEDENE AC 4
I	JONQUIERES SC 3
J	E.AUBUNE 3

POULE 3

A	R.C PROVENCE 1
B	PIOLENC AS 1
C	BOLLENE RCB 1
D	COMTAT VENAISSIN JS 3
E	R.C PROVENCE 2
F	PIOLENC AS 2
G	BOLLENE RCB 2
H	PIOLENC AS 3
I	BOLLENE RCB 3
J	

POULE 4

A	MALAUCENE RG 1
B	CAROMB SC 1
C	SARRIANS COM 2
D	CARPENTRAS F.C. 2
E	ALTHEN SC 1
F	ENTRAIGUES FC 1
G	SARRIANS COM 3
H	CARPENTRAS F.C. 3
I	ENTRAIGUES FC 2
J	

POULE 5

A	TARASCON FC 1
B	GRAVESON ENT 1
C	ROGNONAS SC 1
D	LES ANGLÉS EMAF 1
E	BOULBON ES 1
F	TARASCON FC 2
G	BOULBON ES 2
H	TARASCON FC 3
I	
J	

POULE 6

A	MONTFAVET SC 1
B	ST SAT AVIGNON US 1
C	AVIGNON OUEST F.C 1
D	MONTFAVET SC 2
E	ST SAT AVIGNON US 2
F	AVIGNON OUEST F.C 2
G	AVIGNON OUEST F.C 3
H	LES ANGLÉS EMAF 2
I	
J	

POULE 7

A	PLAN D'ORGON 1
B	C. O . CABANNAIS 1
C	ST ANDIOL O. 1
D	CHEVAL BLANC FC 3
E	MOLLEGES FC 1
F	PLAN D'ORGON 2
G	C. O . CABANNAIS 2
H	CHEVAL BLANC FC 4
I	PLAN D'ORGON 3
J	

POULE 8

A	ST JEAN GRES FONTV. 1
B	AUREILLE FC 1
C	MAUSSANE ESVB 1
D	VAL DURANCE FA 1
E	MOURIES ENT. 1
F	ST JEAN GRES FONTV. 2
G	AUREILLE FC 2
H	MAUSSANE ESVB 2
I	VAL DURANCE FA 2
J	MOURIES ENT. 2

POULE 9

A	LES VIGNERES FC 1
B	LE THOR U.S 1
C	CAUMONT F.C 1
D	GADAGNE SC 2
E	CAUMONT F.C 2
F	LE THOR U.S 2
G	GADAGNE SC 3
H	
I	
J	

POULE 10

A	PAYS D'APT 1
B	GORDES ESP. 1
C	BONNIEUX LACOSTE ASJ 1
D	GOULT ROUSSILLON 1
E	PAYS D'APT 2
F	GOULT ROUSSILLON 2
G	PAYS D'APT 3

POULE 11

A	ET.S.CUCURON 1
B	VILLELAURE SOC 1
C	FOOTBALL CADENET LUB 1
D	SUD LUBERON ENT. S. 1
E	OPPEDE MAUBEC 1
F	FOOTBALL CADENET LUB 2
G	SUD LUBERON ENT. S. 2

Suite POULE 10	
H	
I	
J	

Suite POULE 11	
H	VILLELAURE SOC 2
I	
J	

POULE U9

POULE 12	
A	GJ MONDRAGON MORNAS 1
B	LAPALUD US 1
C	COMTAT VENAISSIN JS 1
D	CAMARET AS 1
E	GJ MONDRAGON MORNAS 2
F	LAPALUD US 2
G	COMTAT VENAISSIN JS 2
H	CAMARET AS 2
I	
J	

POULE 13	
A	COURTHEZON SC 1
B	ORANGE FC 1
C	ORANGE GRES US 1
D	DENTELLES FC 1
E	SARRIANS COM 1
F	E.AUBUNE 1
G	ORANGE FC 2
H	DENTELLES FC 2
I	ORANGE GRES US 2
J	

POULE 14	
A	PERNES ESP 1
B	MONTEUX O. 1
C	VENTOUX SUD FC M/B 1
D	VEDENE AC 1
E	PERNES ESP 2
F	MONTEUX O. 2
G	VENTOUX SUD FC M/B 2
H	VEDENE AC 2
I	MONTEUX O. 3
J	VENTOUX SUD FC M/B 3

POULE 15	
A	CARPENTRAS F.C. 1
B	PERNES ESP 3
C	ST DIDIER US 1
D	PERNES ESP 4
E	MORIERES ACS 1
F	MORIERES ACS 2
G	
H	
I	
J	

POULE 16	
A	VILLENEUVE FC 1
B	AVENIR CLUB AVIGNON 1
C	LE PONTET US 1
D	SORGUES ESP 1
E	VILLENEUVE FC 2
F	AVENIR CLUB AVIGNON 2
G	LE PONTET US 2
H	SORGUES ESP 2
I	LE PONTET US 3
J	SORGUES ESP 3

POULE 17	
A	AVIGNON CFC 1
B	AVIGNON US 1
C	AVIGNON CFC 2
D	AVENIR CLUB AVIGNON 3
E	AVIGNON US 2
F	AVENIR CLUB AVIGNON 4
G	AVIGNON CFC 3
H	LES ANGLES EMAF 3
I	
J	

POULE 18	
A	BARBENTANE O. 1
B	MAILLANE SDE 1
C	NOVES O. 1
D	ST REMY AS 1
E	CHATEAURENARD FA 1
F	BARBENTANE O. 2
G	MAILLANE SDE 2
H	NOVES O. 2
I	ST REMY AS 2
J	EYRAGUES O. 1

POULE 19	
A	CALAVON FC 1
B	ISLE BC 1
C	GADAGNE SC 1
D	VELLERON SO 1
E	CAVAILLON ARC 1
F	CALAVON FC 2
G	ISLE BC 2
H	VELLERON SO 2
I	CALAVON FC 3
J	CAVAILLON ARC 2

POULE 20	
A	PERTUIS USR 1
B	TOUR AIGUES US 1
C	CHEVAL BLANC FC 1
D	TOUR AIGUES US 2
E	PERTUIS USR 3
F	TOUR AIGUES US 3
G	CHEVAL BLANC FC 2
H	
I	
J	

POULES U8

POULE 21	
A	LAPALUD US 3
B	GJ MONDRAGON MORNAS 3
C	CAMARET AS 3
D	ORANGE FC 3
E	LAPALUD US 4
F	GJ MONDRAGON MORNAS 4
G	CAMARET AS 4
H	
I	
J	

POULE 22	
A	ORANGE GRES US 3
B	COURTHEZON SC 2
C	DENTELLES FC 3
D	MONTEUX O. 4
E	ORANGE GRES US 4
F	COURTHEZON SC 3
G	DENTELLES FC 4
H	MONTEUX O. 5
I	MONTEUX O. 6
J	

POULE 23	
A	MALAUCENE RG 2
B	VENTOUX SUD FC M/B 4
C	PERNES ESP 5
D	ST DIDIER US 2
E	VENTOUX SUD FC M/B 5
F	PERNES ESP 6
G	ST DIDIER US 3
H	VENTOUX SUD FC M/B 6
I	
J	

POULE 24	
A	AVENIR CLUB AVIGNON 5
B	VILLENEUVE FC 3
C	SORGUES ESP 4
D	LE PONTET US 4
E	AVENIR CLUB AVIGNON 6
F	VILLENEUVE FC 4
G	SORGUES ESP 5
H	LE PONTET US 5
I	SORGUES ESP 6

POULE 25	
A	AVIGNON US 3
B	AVIGNON CFC 4
C	AVENIR CLUB AVIGNON 7
D	MORIERES ACS 3
E	AVIGNON CFC 5
F	AVENIR CLUB AVIGNON 8
G	AVIGNON US 4
H	AVIGNON CFC 6
I	MORIERES ACS 4

POULE 26	
A	BARBENTANE O. 3
B	MAILLANE SDE 3
C	NOVES O. 3
D	ST REMY AS 3
E	CHATEAURENARD FA 2
F	BARBENTANE O. 4
G	MAILLANE SDE 4
H	NOVES O. 4
I	CHATEAURENARD FA 3

Suite POULE 24	Suite POULE 25	Suite POULE 26
J	J	J

POULE 27	
A	VELLERON SO 3
B	CALAVON FC 4
C	ISLE BC 3
D	CAUMONT F.C 3
E	VELLERON SO 4
F	ISLE BC 4
G	CALAVON FC 5
H	CALAVON FC 6
I	CAVAILLON ARC 3
J	CAVAILLON ARC 4

POULE 28	
A	TOUR AIGUES US 4
B	PERTUIS USR 2
C	TOUR AIGUES US 5
D	PERTUIS USR 4
E	TOUR AIGUES US 6
F	TOUR AIGUES US 7
G	
H	
I	
J	

COMMISSION TECHNIQUE

DISPOSITIF de FORMATION de l'ENCADREMENT des CLUBS, Saison 2018/2019

Formule (4 jours) : Certificat Fédéral de Football 1 - 2 - 3 - 4 ou
Formule (2 jours) : Module U7 (1 jour) - U9 - U11 - U13 - U15 - U19 - Séniors - GB

La Commission Technique du District GRAND VAUCLUSE de Football organise des stages de formation aux certificats fédéraux à destination de l'encadrement des clubs sous la forme de stages continus ou sous la forme modulaire.

Les dates de FORMATION ou les FORMULES sont susceptibles de nouvelles programmations ou de modifications en fonction des possibilités d'organisation, des besoins des clubs, du calendrier régional ou directives de la DTN.

Les dates des CERTIFICATIONS (inscription volontaire des candidats) seront proposées pour la validation des formations par la Ligue de la Méditerranée (9 dates dans la saison).

RENSEIGNEMENTS

Après du CTD, Ludovic GRAUGNARD (04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52)
District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL
Clos des bastides – Chemin Bel Air – C.S. 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tel : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03 – Mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr

INSCRIPTIONS aux formations

Via Site Internet du District

Cliquez sur l'onglet «Technique» → «Formations de cadres» → «Inscriptions»

	Module GB Découverte Ou CFF4 ...	C.F.F.1 ou Module U9 ou Module U11	C.F.F.2 ou Module U13 ou Module U15	C.F.F.3 ou Module U17/U19 ou Module SENIOR
ORGANISATION	Différentes formules pourront être proposées : (4 jours en continu, 2 jours à suivre, 2 journées discontinues, ...). Le nombre de places en formation est limité.			
INSCRIPTIONS	NB : l'entrée en formation est libre. Exemple : je peux commencer par suivre le module U15, puis faire le module U9, puis le module SENIOR, ... ou suivre le CFF3 puis le CFF1.			
CERTIFICATION	Date décalée dans le temps : Le candidat devra se présenter en justifiant de 5 séances faites en club dans l'une des catégories concernées par le diplôme visé (validation par tuteur de son choix ayant au minimum le diplôme équivalent à celui visé par le candidat). Il s'inscrit à la certification s'il le souhaite et quand il le souhaite (à condition d'être titulaire de l'attestation complète du certificat demandé). <u>Ex :</u> Attestation U13 et attestation U15 (obtenues en ayant suivi soit 2 modules soit un stage CFF complet) pour présenter le CFF2...			
MODALITÉS d'ÉVALUATION	Les candidats qui s'inscriront aux journées de certification recevront une convocation avec un thème pédagogique de séance à préparer. Ils devront présenter les <u>attestations de formation</u> obtenue à l'issue d'un stage complet ou des modules. Ils seront évalués au cours d'un <u>passage pédagogique</u> en situation puis d'un <u>entretien oral</u> portant sur le dossier présenté (les séances faites en club) et sur les connaissances.			

PLANNING FORMATIONS de CADRES 2018-2019

Dates	COÛT FORMULE	Type de Formation	Lieux	Objectifs des formations	Conditions d'inscription (dès la mise en ligne des formations sur Internet)
22.23.25.26 Octobre 2018	160 euros ½ Pension	CFF1 2x2 jours	Piolenc	Module U7 Catégories : U6 et U7 Etre en capacité de :	Module U7 Etre âgé de 18 ans

1er Novembre 2018	25 euros ½ Pension	Module U7 1 jour		Prendre un groupe en main et d'animer une séance de découverte au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini	Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District
26.27.29.30 Novembre 2018	160 euros ½ Pension	CFF2 2x2 jours	Secteur centre et nord	Module U9 Catégories : U8 et U9 Etre en capacité de : Prendre un groupe en main et d'animer une séance d'éveil au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini	Module U9 Etre âgé de 15 ans minimum Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District
19 Décembre 2018	25 euros ½ Pension	Module Animatrice	Carpentras	Module U11 Catégorie : U10 et U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U11 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	Modules U11/U13/U15/ CFF1/CFF2/CFF3/ GB découverte Etre âgé de 16 ans minimum Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District
7.8.10.11 Janvier 2019	160 euros ½ Pension	CFF1 4 jours	District Grand Vaucluse	CFF1 Catégories : U9 à U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour les catégories du foot d'animation, d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans les catégories d'âge concernées.	
28.29.31 Janvier et 01.Février 2019	160 euros ½ Pension	CFF3 2 x 2 jours	Secteur centre et nord	Module U13 Catégorie : U13 (11/12 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U13 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	Cliquez Onglet FORMATION Puis Inscriptions
9 Février 2018	25 euros ½ Pension	Module U7		Module U15 Catégorie : U 15 (13/14 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U15 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	Choisir ensuite la formule désirée :
4 et 5 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U13 2 jours	Secteur sud	CFF2 Catégories : U13 à U15 (11 ans à 14 ans) Etre en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre de la préformation	-Module 32h pour un CFF, -Module 16h pour une catégorie précise, -Module complémentaire pour U7, -Module GB découverte.
7 et 8 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U15 2 jours	Secteur sud	D'entraîner des groupes de jeunes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie	Pensez à notifier le mail du candidat à la formation au moment de l'inscription
25 et 26 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U9 2 jours	Secteur sud	CFF3 Catégories : U17.U19 à Séniors Etre en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre du foot de formation et séniors D'entraîner des groupes d'adultes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie	
28 et 29 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U11 2 jours	Secteur sud		
1.2.4.5 Avril 2019	160 euros ½ Pension	CFF3 2 X 2 jours	Secteur sud		
6.7.9.10 Mai 2019	160 euros ½ Pension	CFF2 2 x 2 jours	Secteur centre		

Certifications prévues dans le Grand Vaucluse : 16 Novembre 2018 - 01 Mars 2019 - 17 Mai 2019

INFO PRATIQUE

LICENCE(S) « EDUCATEURS »

Vous avez la possibilité de demander une licence « spécifique » pour vos éducateurs en début de saison. Vous pourrez cocher la case sur le bordereau de demande pour la licence correspondant à :

- **ANIMATEUR FEDERAL** (attestations de modules),
- **EDUCATEUR FEDERAL ou TECHNIQUE REGIONAL ou TECHNIQUE NATIONAL** (diplômes reconnus).

ANIMATEUR FÉDÉRAL *	EDUCATEUR FÉDÉRAL	TECHNIQUE RÉGIONAL	TECHNIQUE NATIONAL
- module U9 et/ou U11 - module U13 et/ou U15 - module U17.19 et/ou Séniors - module Gardien de but - module Beach Soccer - module U6/U7 - module handicap - module Futsal	- initiateur 1 - initiateur 2 - animateur sénior - C.F.F 1, C.F.F 2 ou C.F.F 3 Certifié	- BEES 1 - Brevet de Moniteur de Football (BMF) - Brevet d'Entraîneur Football (BEF)	Diplôme d'Entraîneur de Football (DEF) - Diplôme d'Entraîneur Supérieur (DES)

« LES ESPOIRS DU FOOTBALL »

Une des étapes de la formation de la joueuse ou du joueur

La Commission Technique vous informe des actions fédérales mises en place concernant l'Evaluation, l'Observation, la Détection, le Perfectionnement et la Sélection pour les joueuses et joueurs concernés par les catégories d'âge suivantes.

Catégories concernées :

Garçons : U13 /U14 /U15/ U16,

Filles : U13 /U14 /U15.

Objectifs de l'opération :

DÉTECTER / ORIENTER / ACCOMPAGNER / FORMER / SÉLECTIONNER

- Permettre la promotion des jeunes joueurs(ses), de tous(tes) les jeunes joueurs(ses),
- Confronter les meilleurs(es) entre eux(elles) (*émulation, évaluation, ...*),
- Renforcer le niveau technique,
- Enrichir les connaissances en terme de principes de jeu,
- Renforcer les qualités psychologiques (*comportement, compétitivité, ...*),
- Favoriser la préparation de l'élite départementale (*vers l'élite régionale, puis nationale*),
- Favoriser l'orientation des meilleurs(es) vers les structures d'accès au haut niveau, (*Pôles Espoirs, Pôle France, Sections «Elite», Centre Formation, clubs de haut niveau ...*).

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Lien

- Planning des DÉTECTIONS Garçons
- Planning des DÉTECTIONS Filles

- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U13,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U16,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U13.

- Grilles des procédures d'organisation par catégories (ajustement possible en fonction des catégories d'âge, du nombre de joueurs, des conditions d'organisation), elles concernent les garçons et s'appliquent aussi au niveau des filles (même si le calendrier est différent) dans les objectifs et les modalités de travail.

OPERATION « LES ESPOIRS DU FOOTBALL » GARCONS (U13-U14) OPERATION DE DÉTECTIONS GARCONS (U15-U16)

Détection / Accompagnement / Perfectionnement / Évaluation / Sélection 2018/2019

Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueurs des catégories U13 à U16 dans le cadre du P.P.F. (Plan de Formation Fédéral).

Action menée en 3 temps :

- Évaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	1^{ère} Phase	2^{ème} Phase	3^{ème} Phase
	<u>Détection dans les clubs</u> <i>Propositions clubs + observations matchs</i> <i>Retour fiche au District avant le 18 Octobre 2018</i>	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 14 novembre 2018 28 novembre 2018 12 décembre 2018 09 janvier 2019 16 janvier 2019 23 janvier 2019 Retour liste Pôle Espoir : 28 janvier 2019 <u>Dates CPS :</u> 27 février - 03 avril 2019 15 mai - 12 juin 2019	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>1^{er} Rassemblement Stages Interdépartementaux :</u> Stage 1 18/19 Février 2019 Stage 2 20/21 Février 2019 Stage 22/23 Février 2019 <u>2^{ème} rassemblement Journée Régionale :</u> Merc. 03 Avril 2019 <u>Stage Probatoire Pôle</u> Du 8 au 10 Mai 2018
U13 12 ans & Pôle Espoirs			

	1ère Phase	2ème Phase	3ème Phase
U14 13 ans	<p><u>Détection dans les clubs</u></p> <p><i>Propositions clubs + observations matchs</i></p> <p>Retour fiche au District avant le : 23 Novembre 2019</p>	<p><u>Détection / Observation District</u> (Convocation District)</p> <p><u>Dates rassemblements et détections :</u> 22 et 23 Octobre 2018 (gpe n-1) 19 Décembre 2018 (gpe n-1)</p> <p><u>Dates CPS :</u> 30 janvier 2019 20 mars 2019 24 avril 2019 29 mai 2019</p>	<p><u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue)</p> <p><u>CPS :</u> Mercredi 23, 24 et 25 Octobre 2018 Mercredi 09 et 16 Janvier 2019</p> <p><u>Rassemblement Régional :</u> Mercredi 06 Mars 2019</p> <p><u>Stage Ligue :</u> Du 16 au 18 Avril 2019</p> <p><u>Match Amical :</u> Mercredi 15 Mai 2019</p> <p><u>Stage Inter Ligues :</u> du 18 au 20 Juin 2019</p>
	1ère Phase	2ème Phase	3ème Phase
U15 14 ans	<p><u>Détection dans les clubs</u></p> <p><i>Propositions clubs + observations matchs</i></p> <p>Retour fiche au District avant le 14 Sept 2018</p>	<p><u>Détection / Observation District</u> (Convocation District)</p> <p><u>Dates rassemblements et détections :</u> 3 octobre 2018 (gpe n-1) 10 octobre 2018 17 octobre 2018</p> <p><u>Stage départemental :</u> 29-30-31 octobre 2018</p> <p><u>Match de préparation :</u> 7 novembre 2018 21 novembre 2018</p> <p><u>Rencontres Inter Districts :</u> (Convocation District) 5 décembre 2018</p>	<p><u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue)</p> <p><u>Rassemblement Rég.1 :</u> 05 Janvier 2019</p> <p><u>Rassemblement Rég.2:</u> 02 Février 2019</p> <p><u>Stage Régional :</u> Avenir : 12 au 14 Février 2019 Elite : 19 au 21 Février 2019</p> <p><u>Matchs amicaux Elite / Avenir :</u> Mercredi 13 Mars 2019 Mercredi 27 Mars 2019</p> <p><u>Stage Inter Ligues :</u> Elite : 09 au 12 Avril 2019 Avenir : 16 au 19 Avril 2019</p>
U16 15 ans	<p><u>Détection dans les clubs</u></p> <p><i>Propositions clubs + observations matchs</i></p> <p>Retour fiche au District avant le : 10 Sept. 2018</p>	<p><u>Détection / Observation District</u> (Convocation District)</p> <p><u>Dates détections ou observations matchs</u> 26 septembre 2018 + observations matchs Août / Septembre</p>	<p><u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue)</p> <p><u>Journée régionale :</u> Mercredi 29 Août 2018 Mercredi 26 Sept. 2018</p> <p><u>Stage Ligue :</u> 29 au 31 Octobre 2018</p> <p><u>Matchs amicaux :</u> Mercredi 12 Déc. 2018 Mercredi 30 Janvier 2019</p> <p><u>Stage Inter Ligues :</u> Du 19 au 21 Février 2019</p>

OPERATION « ESPOIRS DU FOOTBALL »
Evaluation et observation sur la catégorie U15 nés en 2004

Nous vous communiquons la liste du second rassemblement de joueurs convoqués dans la catégorie U15 pour un rassemblement au niveau départemental :

MERCREDI 17 OCTOBRE 2018 de 14h00 à 17h00,
Site de CHATEAURENARD.

Les joueurs doivent être munis de leur équipement sportif et d'une gourde individuelle

RDV à 14h00 au stade GRAND QUARTIER à CHATEAURENARD Joueurs nés en 2004		
<p><u>AC VEDENE</u> AGUILAR Samuel NIOURI Marouane MORETTI Hadrien KARKRI Sofiane MARRE Esteban EL MARDI hazedine FOUCRIER Lorenzo GALLEY Luca JEAN Gauthier</p> <p><u>O.MONTEUX</u> SERRIES Colin SERRIES Tom ZEGHBI Ilian ITIER Tino EL YAKOUBI Ebrahim CONTARDO Enzo –GB CLARETON Samy DOUMBIA Mohamed</p>	<p><u>US LE PONTET</u> BEKHTI Mathys PEYRON Alex BACH Giani KACIMI Samy JHILAL Ayoub ASSOU Rayan CHBOUK Hassan - GB MOUSTAHID Wassim JARDI Yasser LUONGO Samuel OZTURK Erden RAZAFIMAHASAHY Jordan MEDJELLECK Kelyan</p> <p><u>AS ST REMY</u> BEAUME Nathan BENMALEM Yanis</p>	<p><u>AC AVIGNON</u> SINARD Quentin PASCAL Noah ACHOUR Wassim GARCIA Riad DEVERGNE Tom LABRIKI Anass- GB GUERLESQUIN Lucas DAHAK Amine EL HASSANI Samir BRICHET Alban ADJEDJE Jean de dieu DJOUAHIR Enzo</p> <p><u>FC TARASCON</u> DOHAJ Ilias</p> <p><u>ARC CAVAILLON</u> SEBBAN PIVIN Nathan – GB OUKESSOU Ayoub</p>

CALENDRIER PREVISIONNEL

	1^{ère} phase	2^{ème} phase	3^{ème} phase
	<u>Détection dans les clubs</u>	<u>Détection / Observation District</u> (convocation District)	<u>Observation Ligue</u>
	<i>Retour fiche au District avant le 14 Sept. 2018</i>	03 Octobre 2018 (Gpe U14 n -1) 10 Octobre 2017 17 Octobre 2017	05 décembre 2018 vs Provence
	<i>Propositions clubs et listing connus saison précédente</i>	<u>Stage Départemental</u> 29-30-31 oct 2018	<u>Journées Ligue</u> 05 Janvier 2019 02 Février 2019
U15 14 ans (2004)		<u>Match amical (à confirmer)</u> 7 Novembre 2018 21 Novembre 2018	<u>Stage élite/avenir</u> 12 au 14 février 2019 19 au 21 février 2019
Rassemblement Interdistricts			<u>Matchs amicaux : élite/avenir</u> 13 et 27 Mars 2019
			<u>Rassemblement Inter Ligue U15</u> 16 au 19 Avril 2019

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avvertir leurs joueurs**.
Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, détection club pro ...).

En cas d'empêchement d'un de vos joueurs ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir le responsable de l'action (CTD) 04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical).

En cas de non respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

OPERATION « ESPOIRS DU FOOTBALL »
Evaluation, observation sur la catégorie U14 nés en 2004

Nous vous communiquons la liste des joueurs (**nés en 2005**) convoqués dans la catégorie U14 pour un Centre de Perfectionnement le :

LUNDI 22 OCTOBRE 2018
Stade St Hilaire à MONTEUX de 14h00 à 17h00.

Ces joueurs connus sont issus du dernier rassemblement au niveau départemental U13 de la saison précédente (sans les joueurs convoqués au CPS ligue et ceux ayant intégrés le Pôle Espoir).

Seront convoqués ensuite pour un prochain rassemblement U14 les joueurs proposés par les clubs.

RDV 14h00 sur site de MONTEUX	
Les joueurs doivent être munis de leur équipement sportif, protèges tibias, d'une gourde individuelle	
<p><u>US PONTET</u> AURELIO Alessio- GB COMBE Mathys CUENCA Sasha REZIGUI Madani ZOUGARI Hicham ZARAA SAMAD –GB LUONGO Dimitri</p> <p><u>FC DENTELLES</u> HENRI Pierre REYNAUD Anass CHAUMARD Alexis PAGANO Quentin ROUX Léo</p> <p><u>FC ORANGE</u> DIF Mounir EL AROUCH Rayan</p> <p><u>AS PIOLENC</u> EL YOUSOUFI Antoine</p> <p><u>ST DIDIER</u> KADDOURI Djibril</p>	<p><u>O.MONTEUX</u> BOURA Yannick TOME MESTRE Kilian EL KALAI Bilel SINIEN Loan BERGERON Paul –GB BODECHA Noham SALIH Yanis RICCARDI Lorenzo</p> <p><u>AC VEDENE</u> ES SAOUDI Amine BELKADI Sofiane GONZALES Sofiane –GB MARRE Lilian EL GOURARI Sofiane VEYRIER Antonin</p> <p><u>FC CARPENTRAS</u> ABDELKHALAF Younes</p>

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avertir leurs joueurs.**
Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, détection club pro ...).

En cas d'empêchement d'un de vos joueurs ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir le responsable de l'action (CTD) 04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical).

En cas de non respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

OPERATION « ESPOIRS DU FOOTBALL »

Evaluation, observation sur la catégorie U14 nés en 2004

Nous vous communiquons la liste des joueurs (**nés en 2005**) convoqués dans la catégorie U14 pour un Centre de Perfectionnement le :

MARDI 23 OCTOBRE 2018
Stade de PLAN D'ORGON de 14h00 à 17h00.

Ces joueurs connus sont issus du dernier rassemblement au niveau départemental U13 de la saison précédente (sans les joueurs convoqués au CPS ligue et ceux ayant intégrés le Pôle Espoir).

Seront convoqués ensuite pour un prochain rassemblement U14 les joueurs proposés par les clubs.

RDV 14h00 sur site de PLAN D'ORGON	
Les joueurs doivent être munis de leur équipement sportif, protèges tibias, une gourde individuelle	
<p><u>AC AVIGNON</u> CAVAGNA Flavio FARS Youssef FOURNET Théo –GB KRELIL Mohamed CARLE Matéo AUDET Adrian SAHBY Fahd MISSIPO Freddy THOUMY Lorenzo –GB SALVAGGIO Paul ROCHE Yanis BOTELLA Dimitri SAN JULLIAN Mael AFROUM Abderaman DANOOT Tony ABDOURABBIH Waddie</p> <p><u>FA CHATEAURENARD</u> TOUATI Kylian -GB</p> <p><u>QUEST AVIGNON</u> JEBBARI Ahcrafe</p>	<p><u>AS ST REMY</u> CADEAU Chris RABAUD Roman PENALVER Kilian BERTIN Romain</p> <p><u>FC VILLENEUVE</u> MARRE Aurélian SOUMAILA Samuel SIDHOUM Dylan</p> <p><u>EMAF LES ANGLÉS</u> MOTASSIM Zakarya</p> <p><u>ARC CAVAILLON</u> BONNEFOND Léo BELTRAMO Mathys</p> <p><u>ENT SUD LUBERON</u> ROYERE Dorian</p> <p><u>PAYS D'APT</u> BOUAISS Ayoub</p>

FC CALAVON DEMANGEON Antonin PAGNETTI Maxime BUICHON LIECHTI Hugo	GARDON Théo O.MONTEUX BRUNET Louca-GB
---	--

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avertir leurs joueurs**.
Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, détection club pro ...).

En cas d'empêchement d'un de vos joueurs ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir le responsable de l'action (CTD) 04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical ...).

En cas de non respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

OPERATION « LES ESPOIRS DU FOOTBALL » FILLES (U13 A U15)

Détection / Perfectionnement / Évaluation / Sélection

Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueuses des catégories U13 à U15 dans le cadre du PPF (Plan de Performance Fédéral).

Action menée en 3 temps :

- Evaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	1ère phase	2ème phase	3ème phase
U13 Filles (2006)	<u>Evaluation dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> Retour fiche au District avant le : 22 Octobre 2018	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 7 Novembre 2018 16 Janvier 2019 27 Mars 2019 15 Mai 2019	
U14 Filles (2005)	<u>Evaluation dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> Retour fiche au District avant le : 24 Septembre 2018	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 10 Octobre 2018 12 Décembre 2018 3 Avril 2019 <u>Stage départemental</u> 19 et 20 Février 2019	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Stage Ligue :</u> 10 au 12 Avril 2019 <u>Stage Inter Ligues :</u> 18 au 20 Juin 2019
U15 Filles (2004)	<u>Evaluation dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> Retour fiche au District avant le : 10 Septembre 2018	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 26 Septembre 2018 17 Octobre 2018 21 Novembre 2018 <u>Stage départemental</u> 29 au 31 Octobre 2018 <u>Match Inter districts</u> 5 Décembre 2018	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Stage Ligue :</u> 3 au 5 Janvier 2019 12 au 14 Fév. 2019 <u>Matchs amicaux :</u> 6 Mars 2019 20 Mars 2019 <u>Stage Inter Ligues :</u> 16 au 19 Avril 2019

OPERATION « ESPOIRS DU FOOTBALL » U15 FILLES (Nées en 2004)

Evaluation et Détection

Nous vous communiquons la liste des joueuses convoquées pour un rassemblement le :

Mercredi 17 Octobre 2018 de 14h30 à 17h00
Au Domaine de la Souvine (Derrière Auchan Mistral 7),
Chemin de Bel Air - 84140 MONTFAVET.

RDV à 14h15 muni de ses équipements (protèges tibia obligatoire), de sa gourde individuelle et de ses affaires de douche.

Cette liste fait suite aux propositions des clubs, observations de matchs et aux listings de joueuses connues de la saison précédente.	
<p><u>US CADEROUSSE</u> ARNOUX Margot BOREL Elisa TERESZKO Dorine</p> <p><u>FCF MONTEUX</u> HADJADJI Sheryne HENRIQUEL Hylona LAVORINI CASTRO Lyllie ORIAL Charlotte RAHHAT Sarah SILVANO Juliette</p> <p><u>USR PERTUIS</u> BARLES Manon MENOIS Iliana VERNHESES Léa</p> <p><u>JS COMTAT VENAISSIN</u> GIRARD Laura MANIFACIER Manon</p> <p><u>FC MOLLEGES</u> PINGUET Alyssa</p> <p><u>O. ST ANDIOL</u> DECORTE Loane</p> <p><u>ETOILE AUBUNE</u> LATOURE Anaëlle</p>	<p><u>VENTOUX SUD FC</u> BOUISSON Camille</p> <p><u>ESP. SORGUES</u> BELLAY Anaïs</p> <p><u>AC AVIGNON</u> CHOKRI Marwa ETTAHRI Célia LAADISSI Hanae PLAUCHUT Morgane JUSTON Océane JUSTON Marine CUISSARD Julie</p> <p><u>FC TARASCON</u> CRUCIANI Léa RAFAI Darine BENAMAR Saida</p> <p><u>SC COURTHEZON</u> BERTHELET Alicia GIRIN Bertille FARENG Fany</p> <p><u>VAISON FF</u> GUIDICELLI SENDRA Carla</p> <p><u>US TOUR AIGUES</u> PERRIN Paola</p>

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avertir leurs joueuses. Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, entraînement...).**

En cas d'empêchement d'une de vos joueuses ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir la responsable de l'action CHAMBON Claire (CTD DAP) au 06 73 86 35 51,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical).

En cas de non-respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 04 Octobre 2018

Présents : MM. RIPPERT (Président), LECHELLIER, BERTHELOT, CAZEAUX.

Excusé(s) : MM. STORCK, LOPEZ, CORBIERE.

ORDRE DU JOUR

Lecture et traitement des courriers.

COURRIER(S) ENVOYE(S)

SARRIANS : Dossier en vue d'un contrôle de l'éclairage du stade Marcel Reynaud

INFORMATION IMPORTANTE

Merci d'informer le District lorsque vos annonces sont pourvues

Le club de MAILLANE SDE recherche des JOUEURS U12/U13

Le club de MAILLANE SDE recherche des joueurs pour sa catégorie U12/U13 (2006/2007)

Pour tous renseignements, contacter **RICARD Thierry** au **06-29-35-11-38**.

Le 05/10/2018